

CDVM

مجلس القيم المنقولة

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT  
DE SEUILS DE PARTICIPATION  
FS/EM/006/2005**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que M. Mohammed Karim Lamrani a déclaré le 16 mai 2005, avoir cédé sur le marché de blocs, le 11 mai 2005, 313 048 actions de la société Auto Hall, au cours unitaire de 463,59 dh franchissant directement à la baisse les seuils de participation de 10% et 5% du capital de ladite société.

Suite à cette transaction M. Mohammed Karim Lamrani détient :

-directement 16 actions Auto Hall ;

-et indirectement, à travers la société Safari S.A (dont le capital est détenu à hauteur de 99,99%), 314.179 actions, soit 13,31% du capital.

La participation totale (directe et indirecte) de M. Mohammed Karim Lamrani dans le capital de la société Auto Hall est de 13,31% du capital.

**Contact CDVM :**

Tel : 037 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières